

ACTUALITÉS

○ RÉUNION D'INFORMATION – EMPLOI, BÉNÉVOLAT, FISCALITÉ

Le **Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or** organise en partenariat avec les services de l'**URSSAF**, de la **DRFIP** et la **DRJSCS** de Bourgogne-Franche-Comté, une réunion d'information **sur les droits et les devoirs** des associations notamment au niveau de **l'emploi, du bénévolat et de la fiscalité**. [Plus d'informations](#)



Cet évènement se déroulera le **28 mai à partir de 18h** - Salle d'honneur, Cité Départementale Henry Berger, 1 rue Joseph Tissot, 21000 DIJON.

Pour vous inscrire, merci de compléter le [Formulaire Google Form](#) **avant le 22 mai**.

○ CAMPAGNE CNDS 2019



L'**année 2019 sera une année de transition** pour le monde sportif. Les 29 fédérations (par déclinaison les ligues, les comités et les clubs) qui ont souhaité participer **à l'expérimentation ne sont pas concernés par le dispositif CNDS classique**.

Consultez la **liste complète des fédérations pilotes** dans [la note départementale](#)

Pour déposer une demande CNDS, **les associations sportives doivent obligatoirement remplir leur dossier par l'intermédiaire de la plateforme** : lecompteasso.associations.gouv.fr.

Le **code** pour accéder à la demande de subvention est le **n°196** (Ouverture des dépôts très prochainement). [En savoir plus](#)

○ L'AGENCE NATIONALE DU SPORT EST NÉE

Le **mercredi 24 avril** dernier est officiellement née l'Agence Nationale du Sport (ANS).



Résultant d'une **longue concertation avec tous les acteurs du sport Français**, cette agence est un levier pour accompagner **les politiques publiques** et porter les objectifs fixés par la Ministre des Sports **en matière de haut niveau et de sport pour tous**. [Plus d'informations](#)

○ **AFDAS, NOUVEL OPCO DU SPORT**

Le ministère du Travail a **délivré à l'AFDAS**, opérateur historique de la Culture et des Médias, **l'agrément lui permettant d'assurer ses missions d'Opérateur de Compétences (OPCO) dans le champ du Sport** à compter du **1^{er} avril 2019** en remplacement d'Uniformation.

- [Communiqué de presse](#)
- [Brochure de présentation de l'AFDAS](#)
- [Financement - Formations conventionnelles du secteur sport](#)
- [Tutoriel vidéo AFDAS](#)

Afdas.

L'AFDAS est désormais l'interlocuteur de toutes les structures sportives (ayant au minimum 1 salarié) concernant les questions portant **sur le financement des besoins en formation**. [En savoir plus](#)

Contactez l'AFDAS en Région Bourgogne-Franche-Comté :

- Par téléphone : 03.80.77.85.90
- Par mail : sport@afdass.com

○ **SENTEZ-VOUS SPORT**

En septembre aura lieu la **10^{ème} édition de la Rentrée Sentez-Vous Sport**. Les demandes pour labelliser votre événement sont à présent disponibles pour l'édition 2019. [Plus d'informations](#)



○ **CFA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**



Le **CFA Bourgogne-Franche-Comté** vous propose de découvrir **sa nouvelle vidéo qui vous permettra de comprendre plus facilement les avantages, les coûts et les aides liés aux réformes de l'apprentissage**. [Regardez la vidéo](#)

Pour plus d'informations, [consultez le site internet du CFA du Sport BFC](#).

○ **SAVED – SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE VALORISATION ET DÉPLACEMENTS**



Le **Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or** vous propose **son outil SAVED** qui vous servira à effectuer **vos relevés de déplacements bénévoles** d'une part et de **valoriser votre apport bénévole** d'autre part.

Cet outil à destination notamment des associations sportives est **gratuit**. Pour l'acquérir, il vous suffit de vous rendre sur la page dédiée et de **remplir le formulaire de téléchargement**. [En savoir plus](#)

EMPLOI

○ STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR

Le statut d'auto-entrepreneur implique une totale indépendance de celui-ci vis-à-vis de ses clients. En effet, il ne doit **pas exister de lien de subordination** entre l'auto-entrepreneur et la structure qui reçoit le service, l'auto-entrepreneur doit pouvoir **fixer librement son emploi du temps**,... Ainsi, le Ministère en charge des Sports vous propose un focus sur le statut d'auto-entrepreneur afin **d'éviter tout risque de requalification en contrat de travail**. [Consultez la fiche pratique](#)



Source : [Guide pratique « Accompagner la création d'entreprise »](#)

○ URSSAF – INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

Lorsqu'un salarié est contraint d'utiliser son **véhicule personnel à des fins professionnelles**, son employeur peut l'indemniser par le versement d'allocations forfaitaires. Ces allocations peuvent être **exonérées de cotisations sociales dans la limite des montants fixés par le barème fiscal** des indemnités kilométriques.



Le barème fiscal a été diffusé par un arrêté du 11 mars 2019.
[En savoir plus](#)

○ HEURES SUPPLÉMENTAIRES – PRÉCISIONS SUR LES EXONÉRATIONS

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, les salariés du secteur privé et du secteur public effectuant des heures **au-delà de la durée légale de travail** (heures supplémentaires) bénéficient d'un **taux maximal de réduction des cotisations salariales** sur ces heures **de 11,31 %**.

Source : www.service-public.fr/



○ AIDE A L'EMPLOI ASSOCIATIF

Le **Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté** soutien l'emploi au sein des associations par l'intermédiaire du programme **d'aide à l'emploi associatif** qui vise à permettre la création d'emplois dans les associations bourguignonnes-franc-comtoises. Il consiste en **une aide ponctuelle de 12 000 €** composée d'un volet de 7 000 € au titre du fonctionnement et de 5 000 € au titre de l'investissement. [En savoir plus](#)



○ COMMENT FINANCER UN EMPLOI AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF SPORTIF ?

En tant que **dirigeant d'une association sportive**, vous souhaitez assurer le développement de vos activités **en incluant la création d'un emploi** ?

Retrouvez l'outil conçu par le **Centre de Ressources DLA** qui propose un **panorama des différentes possibilités de financement** à travers **trois grands leviers** mobilisables par les associations sportives. [Consultez l'outil](#)



FORMATIONS

○ **FORMATION SECOURISME**



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)

○ **DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT – PAROLES D'EXPERTS**

En collaboration avec BGE Perspectives, **le Pôle d'Économie Solidaire** vous propose son programme "**Paroles d'Experts**". Un programme complet comprenant **20 ateliers de sensibilisation et d'information**, apportant les solutions aux nombreuses problématiques rencontrées par les porteurs de projets. [Plus d'informations et inscriptions](#)



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,

crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,

19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)